

Universalisme et laïcité

Caroline CHEVÉ, Paul DEVIN

Décembre 2020

L'universel et le singulier

Depuis le siècle des Lumières, l'universalisme postule la transcendance de l'unité du genre humain sur la diversité des individus pour légitimer la revendication d'une égalité absolue des droits. Mais à trop se vouloir indépendante de toute contingence, cette vision universaliste s'est souvent contentée d'une proclamation idéaliste de l'égalité sans se préoccuper de son inscription dans la réalité. Paradoxalement, l'affirmation qui avait servi les idéaux révolutionnaires de 1789 et 1848 a aussi pu porter les volontés des dominations capitalistes, coloniales ou nationalistes. Au terme de la seconde guerre mondiale, on peut considérer l'idée universaliste établie au fondement des démocraties. Cependant, on est encore loin de voir l'universalité des droits humains traduite dans les faits : inégalités entre les femmes et les hommes, ségrégation aux États-Unis, système colonial en Europe. En se satisfaisant d'un énoncé de l'égalité des droits, sans prendre en compte leur efficience dans l'existence humaine, l'affirmation de l'universalisme a souvent laissé dans l'oubli les discriminations particulières liées aux cultures, aux croyances, à la race ou au genre.

Dans la seconde moitié du XXème siècle, l'ambition d'une universalité des droits conduit à des évolutions qui permettent l'indépendance des pays colonisés, la fin de l'apartheid, l'obtention de droits civiques. C'est de cette même ambition que naît à la fin du XXe siècle, la mise en évidence de discriminations restées peu visibles notamment dans leurs interactions. Ces démarches d'analyse et de recherche, souvent nommées intersectionnelles, donnent une place majeure à l'expérience réelle des discriminations pour les combattre, en nourrissant les luttes sociales. Ces travaux ont pu parfois faire naître des positions militantes simplificatrices et radicales qui figent les personnes dans leurs identités spécifiques et divisent les luttes mais ils ne portent pas, par essence, la négation de l'universalisme mais affirment une exigence de l'effectivité des droits, condamnant un modèle idéaliste qui ferait abstraction de la réalité des conditions d'existence.

Nous ne pouvons ignorer que la pensée humaine émerge de situations historiques, culturelles, économiques. Il en ressort la nécessité de ne pas pouvoir se suffire d'un universalisme construit comme une abstraction énonciative. Mais il va de soi que vouloir se garantir des risques de cet idéalisme, ne peut se confondre avec un relativisme qui affirmerait une équivalence des valeurs, toutes acceptables au nom d'un respect de la singularité car à vouloir considérer que tout se vaut, on affirme en fait que rien ne vaut.

Le social et le sociétal

Faut-il craindre que la prise en compte des discriminations fondées sur la race, le genre, la culture, la religion nous écarte d'une vision sociale fondée sur les rapports de classe ? Les études universitaires féministes, multiculturalistes ou postcoloniales ont-elles envahi la recherche au dépend d'analyses fondées sur les classes sociales ? Les perspectives politiques et syndicales risquent-elles d'abandonner la lutte des classes au profit de la défense des opprimés ?

Il faut tout d'abord convenir que le rapport prolétaire/bourgeois (et même sa formulation bourdieusienne, dominants/dominés) ne permet pas toujours aisément d'analyser les discriminations sexistes ou racistes et a donc pu, parfois, contribuer à les invisibiliser. Cela a pu conduire certains à une focalisation sur les catégories de genre et de race aux dépens des catégories de classe de l'analyse sociale. Mais ce n'est pas incontournable : bien des travaux intersectionnels croisent genre, race et classe. Et bien des luttes des femmes noires se sont inscrites dans une vision marxiste. Voyez, par exemple, *Femmes, races et classes* qui fut un des ouvrages majeurs d'Angela Davis. L'intersectionnalité ne porte pas en soi une incompatibilité structurelle avec une analyse de classe. Rien ne nous contraint donc à choisir entre une approche sociétale ou sociale.

Si la lutte des classes est nécessaire à la transformation sociale, elle n'exclut pas les luttes pour l'égalité de genre ou de race. Marx lui-même a soutenu le combat des noirs américains contre l'esclavage et affirmé dans le livre premier du *Capital* : « *Le travail sous peau blanche ne peut s'émanciper là où le travail sous peau noire est stigmatisé et flétri*¹. » Et écrivant à Lincoln² en 1864, au nom de l'Association Internationale des Travailleurs, Marx se réjouit que la réélection du président américain ouvre la voie de la lutte contre l'esclavage et, évoquant cette lutte, il considère que les ouvriers d'Europe sentent que le sort de leur classe dépend de cette lutte contre l'esclavage. Il appelle, une fois l'esclavage aboli, à l'alliance des travailleurs, noirs ou blancs³.

La laïcité : une dialectique émancipatrice, plutôt qu'une vision dualiste.

Au-delà des oppositions, nous devons construire une vision dialectique qui, tout en restant profondément ancrée dans une perspective universaliste des droits humains fondée sur la raison, n'en n'est pas moins attachée à reconnaître la nature singulière des discriminations de race, de genre ou de religion pour les combattre. Et si cette vision doit être dialectique, c'est que nous ne pouvons pas espérer qu'elle parvienne au dépassement des contradictions autrement que par la dynamique intellectuelle de leurs frottements, de leurs tensions et de l'échange et qu'elle se sclérose de son enfermement dans une opposition binaire, excluant les perspectives nécessaires de la synthèse.

1 Karl MARX, *Le Capital*, livre premier, III^e section, chap. 10, §7

2 Lettre de Marx à Lincoln parue dans *Der Social-Demokrat*, 30 décembre 1864.

3 Robin BLACKBURN, *Une révolution inachevée : sécession, guerre civile, esclavage et émancipation, textes de Marx, Engels et Lincoln*, Syllepse, 2012

Cette dialectique n'est pas un compromis d'apaisement, elle postule la reconnaissance des contradictions comme une nécessité de la pensée, celle justement sur laquelle se fonde l'esprit critique, la liberté de jugement et d'opinion.

La laïcité, telle que le formule l'article premier de la loi de 1905, est l'affirmation de la liberté de conscience et la garantie du libre exercice des cultes. La loi de 1905 affronte et dépasse la contradiction entre l'affirmation du droit absolu des croyants et des non croyants à mener leur existence comme ils l'entendent, et la nécessité d'unifier les règles qui régissent leur coexistence dans le droit. Elle n'a pas pour finalité la transformation de la société ni sa laïcisation et on ne peut se prévaloir d'elle à cette fin. Elle ne permet donc pas de fabriquer des dogmes pour résoudre la manière avec laquelle ce principe doit être traduit dans la vie de nos concitoyens.

Elle invite, au contraire, à repérer les discriminations qui agissent là où il est question des croyances et des pratiques religieuses. A ce titre, identifier que telle ou telle religion ou telle ou telle pratique religieuse suscite méfiance, discrimination ou détestation pour les personnes, le dénoncer et le combattre est très exactement dans l'esprit de la loi de 1905.

L'idée française de la laïcité et sa traduction légale n'en constituent cependant pas le modèle unique. Les États-Unis disposent, dans leur premier amendement, d'un principe laïc qui interdit que la loi se mêle de religion et ils l'ont affirmé plus d'un siècle avant la loi de 1905 mais c'est ce principe laïc qui les conduit à ne pas vouloir statuer sur le port de signes confessionnels ostentatoires et à en laisser toute liberté d'usage. Il ne s'agit pas d'envisager le retour sur les lois de 2004 et 2010 mais d'admettre que le principe d'une séparation entre l'Église et l'État peut connaître des déclinaisons diverses sans attenter à son fondement d'affirmation de la liberté de conscience et de garantie du libre exercice des cultes.

C'est l'universalisme lui-même qui exige de renoncer à l'hégémonie, au dogmatisme et à l'ethnocentrisme. Les voies de la lutte pour l'universalité des droits et leur effectivité ne peuvent être contraintes par un modèle unique et des prescriptions comportementales. Mais une telle conception de l'universalisme nécessite tout autant que la prise en compte de la réalité singulière des discriminations ne puisse se confondre avec un enfermement identitaire ou un relativisme nihiliste.

Voilà pourquoi nous ne pensons pas contradictoire de revendiquer des luttes qui prennent leurs forces à la fois dans l'universalité des valeurs égalitaires et dans la singularité des oppressions.